



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 21/07/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 20 juillet 2009
D - 20090422

Aujourd'hui Lundi 20 juillet Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI (*absent de 17 h20 à 20 h*), M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Melle JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE,
Mme Natalie VICTOR-RETALI,

***Soutien au développement du FCBA (Forêts Cellulose Bois-
Construction Ameublement) à Bordeaux. Allées de Boutaut.
Autorisation. Décision.***

M. Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'institut technologique FCBA (Forêt, Cellulose, Bois - construction, Ameublement) est un centre technique industriel résultant de la fusion, en juin 2007, du Centre Technique du Bois et de l'Ameublement (CTBA) et de l'Association Forêt Cellulose (AFOCEL).

Cette fusion a permis aux secteurs forêt, pâte, bois et ameublement de disposer d'un outil positionné sur l'amélioration des synergies entre l'ensemble des différents maillons de la filière bois.

FCBA s'est implanté à Bordeaux en deux opérations 1986 et 1999 sur le site de Boutaut (ou de Ravesies). Il est devenu l'acteur majeur du développement de la filière bois et de la construction en France et en Aquitaine avec 110 personnes sur Bordeaux développant ses métiers de : chercheur, consultant, certificateur, formateur, normalisateur et laboratoire d'essai. Ainsi dans le cadre de la tempête de 1999, il avait prouvé en quelques semaines et avant le démarrage de la végétation que le pin maritime pouvait être conservé sous eaux ce qui a permis de conserver 1,2 millions de m³ de bois, expérience réussie et suivie qui permet d'envisager sereinement le projet de conservation de 10 M m³ suite à la tempête Klaus de 2009. Il a prouvé aussi que le pin maritime avait des propriétés mécaniques équivalentes à celles des autres pins utilisés en structure, et il développe des innovations au travers d'importants programmes du pôle de compétitivité Xylofutur (aboutage de bois verts, isolation des parois à base de bois dans l'axe du Grenelle de l'Environnement, développement de programmes de construction bois...).

Projet :

Dix ans après ses derniers investissements, dans le cadre du renforcement des installations existantes et de l'amplification des compétences bois matériaux et construction en Aquitaine, en partenariat étroit avec le Pôle de Compétitivité, FCBA se propose de regrouper à Bordeaux, sur les Allées Boutaut, un certain nombre de nouvelles activités tandis que d'autres seraient développées sur le site de Cestas Pierroton en synergie avec l'INRA (développement d'une « nouvelle forêt landaise » mieux adaptée au changement climatique dont tempêtes et nouvelles biotechnologies pour le Pin Maritime...).

Sur le site de Bordeaux lui-même : le projet consiste à délocaliser 5 personnes de Paris et 8 personnes de Moulis en Médoc avec développement des activités de :

- Séchage (activité actuellement installée sur Paris),
- Acoustique du bâtiment,
- Feu et incendie,
- Plateformes constructives démonstratives de l'évolution de la construction bois dans l'axe du Grenelle de l'Environnement (économie, confort thermique et acoustique, matériaux sains...),
- Création d'unités pilotes de traitement environnemental des bois pour améliorer sa durabilité d'innovation (axe bois polymère donnant lieu à un congrès international tous les deux ans sur Bordeaux, le dernier s'est déroulé les 30 et 31 mars 2009...).

Le projet consiste à acquérir de la SNCF un terrain d'environ 1 hectare mitoyen au nord de son site (La CUB a donné son accord, discussions de finalisation en cours avec SNCF), à construire des bâtiments avec du bois à haute qualité environnementale et « Grenelle » en y intégrant les matériels d'essai et de recherche de niveau technique mondial.

L'activité future du site FCBA Bordeaux Boutaut devrait représenter un chiffre d'affaire de plus de 12 millions d'euros. Indépendamment de son image architecturale, ses colloques et son rayonnement mondial, le FCBA attire de nombreux visiteurs professionnels et scientifiques nationaux et internationaux.

Le matériau bois, renouvelable, stockeur du carbone (et donc améliorateur de l'effet de serre) et très faiblement consommateur d'énergie a par ailleurs des performances thermiques tout à fait intéressantes.

Adossé au Pôle de compétitivité Pin Maritime du Futur, le FCBA offre à la ville de Bordeaux la possibilité d'être le fer de lance de la construction durable avec des matériaux bio-sourcés et des industries qui y sont liées.

Montage financier :

Le programme total des travaux sur les deux sites de Bordeaux et Cestas-Pierroton s'élève à 9.570.000 € TTC.

Le FCBA sollicite la participation de la Ville de Bordeaux sur la partie du programme concernant l'aménagement du site des Allées de Boutaut s'élevant à 5.810.000 € TTC.

Cette demande fait apparaître un solde à financer de 395.000 € TTC que le FCBA répartit, sans précision, entre la Ville et le Conseil Général.

Financement Boutaut en K€ TTC	
BOUTAUT	Coût prévisionnel
Achat terrain Bordeaux	1000
Etude Construction Boutaut	250
Construction Boutaut	2300
Equipements Boutaut	2260
TOTAL BOUTAUT	5810
	Financement
IMMOBILIER	
Immobilier CPER	
CRA	500
Feder	1150
Auto financement FCBA	650
Total Immobilier CPER	2300
Immobilier hors CPER	
FCBA	505
Autres (Département, Mairie...)	395
CUB	350
Total immobilier hors CPER	1250
Total immobilier	3550

EQUIPEMENTS	
Equipement CPER	
CRA	570
FCBA	190
Total équipement CPER	760
Equipement Hors CPER	
CRA	250
Feder	725
FCBA	525
Total équipement hors CPER	1500
Total équipement	2260
Total général	5810
Total CPER	3060
Total Hors CPER	2750

Le Conseil Régional a décidé de sa participation sur la totalité des travaux des sites de Bordeaux et Pierroton lors de sa Commission Permanente du 24 novembre 2008.

La Cub a délibéré le 29 mai dernier pour une participation de 350.000 €, pour le financement des acquisitions foncières et des études de constructions à réaliser sur le site des Allées de Boutaut.

Le dossier est en cours d'instruction au Conseil Général qui pourrait participer pour un montant n'excédant pas 100.000 €.

Une participation de la Ville est justifiée par :

- l'ancrage, sur notre territoire, d'un site d'expertise adossé à un pôle de compétitivité
- la valorisation par le FCBA des pratiques d'éco-construction, en cohérence avec l'Agenda 21
- le soutien à la filière bois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. décider le versement par la Ville d'une subvention d'équipement de 100.000 €, au profit du FCBA relative au financement des acquisitions foncières et des études de

- construction à réaliser sur le site des Allées de Boutaud, d'un montant prévisionnel de 1 250 000 € TTC
2. prévoir en dépenses les crédits correspondants soit 100 000 € lors d'une prochaine décision modificative sur le compte 2042 fonction 90,
 3. autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée prévoyant les modalités de règlement de la subvention.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 20 juillet 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Josy REIFFERS
Adjoint au Maire

CONVENTION DE PARTENARIAT
VILLE DE BORDEAUX
Institut Technologique Forêt,
Cellulose, Bois, Construction,
Ameublement (FCBA)
Financement des acquisitions
immobilières et études
construction

Entre, l'Institut de la Forêt, Cellulose, Bois, Construction, Ameublement (FCBA), représentée par son Directeur Général Adjoint, Monsieur Georges-Henri FLORENTIN, dont le siège est sis 10, avenue de Saint Mandé – 75012 Paris.

Et la Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération n° du Conseil Municipal du, domiciliée place Pey-Berland – 33077 Bordeaux cedex,

IL EST DIT ET CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

L'institut technologique FCBA (Forêt, Cellulose, Bois - construction, Ameublement) est un centre technique industriel résultant de la fusion, en juin 2007, du Centre Technique du Bois et de l'Ameublement (CTBA) et de l'Association Forêt Cellulose (AFOCEL). Cette fusion a permis aux secteurs forêt, pâte, bois et ameublement de disposer d'un outil positionné sur l'amélioration des synergies entre l'ensemble des différents maillons de la filière bois.

FCBA s'est implanté à Bordeaux en deux opérations 1986 et 1999 sur le site de Boutaut (ou de Ravesies). Il est devenu l'acteur majeur du développement de la filière bois et de la construction en France et en Aquitaine avec 110 personnes sur Bordeaux développant ses métiers de : chercheur, consultant, certificateur, formateur, normalisateur et laboratoire d'essai. Ainsi dans le cadre de la tempête de 1999, il avait prouvé en quelques semaines et avant le démarrage de la végétation que le pin maritime pouvait être conservé sous eaux ce qui a permis de conserver 1,2 millions de m³ de bois, expérience réussie et suivie qui permet d'envisager sereinement le projet de conservation de 10 M m³ suite à la tempête Klaus de 2009. Il a prouvé aussi que le pin maritime avait des propriétés mécaniques équivalentes à celles des autres pins utilisés en structure, et il développe des innovations au travers d'importants programmes du pôle de compétitivité Xylofutur (aboutage de bois verts, isolation des parois à base de bois dans l'axe du Grenelle de l'Environnement, développement de programmes de construction bois...).

Projet :

Dix ans après ses derniers investissements, dans le cadre du renforcement des installations existantes et de l'amplification des compétences bois matériaux et construction en Aquitaine, en partenariat étroit avec le Pôle de Compétitivité, FCBA se propose de regrouper à Bordeaux, sur les Allées Boutaut, un certain nombre de nouvelles activités tandis que d'autres seraient développées sur le site de Cestas Pierroton en synergie avec l'INRA (développement

d'une « nouvelle forêt landaise » mieux adaptée au changement climatique dont tempêtes et nouvelles biotechnologies pour le Pin Maritime...).

Sur le site de Bordeaux lui-même : le projet consiste à délocaliser 5 personnes de Paris et 8 personnes de Moulis en Médoc avec développement des activités de :

- Séchage (activité actuellement installée sur Paris),
- Acoustique du bâtiment,
- Feu et incendie,
- Plateformes constructives démonstratives de l'évolution de la construction bois dans l'axe du Grenelle de l'Environnement (économie, confort thermique et acoustique, matériaux sains...),
- Création d'unités pilotes de traitement environnemental des bois pour améliorer sa durabilité d'innovation (axe bois polymère donnant lieu à un congrès international tous les deux ans sur Bordeaux, le dernier s'est déroulé les 30 et 31 mars 2009...).

Le projet consiste à acquérir de la SNCF un terrain d'environ 1 hectare mitoyen au nord de son site (La CUB a donné son accord, discussions de finalisation en cours avec SNCF), à construire des bâtiments avec du bois à haute qualité environnementale et « Grenelle » en y intégrant les matériels d'essai et de recherche de niveau technique mondial.

L'activité future du site FCBA Bordeaux Boutaut devrait représenter un chiffre d'affaire de plus de 12 millions d'euros. Indépendamment de son image architecturale, ses colloques et son rayonnement mondial, le FCBA attire de nombreux visiteurs professionnels et scientifiques nationaux et internationaux.

Le matériau bois, renouvelable, stockeur du carbone (et donc améliorateur de l'effet de serre) et très faiblement consommateur d'énergie a par ailleurs des performances thermiques tout à fait intéressantes.

Adossé au Pôle de compétitivité Pin Maritime du Futur, le FCBA offre à la ville de Bordeaux la possibilité d'être le fer de lance de la construction durable avec des matériaux bio-sourcés et des industries qui y sont liées.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire, et plus particulièrement les modalités de participation de la Ville de Bordeaux au financement des acquisitions immobilières et des frais d'études de construction du FCBA, qui concernent l'extension du site du CTBA sur les allées de Boutaut à Bordeaux.

Le montant total des acquisitions immobilières et des études qui seront réalisés en 2009/2010 est estimé à 1 250 000 € TTC et la Ville de Bordeaux assurera un financement à hauteur de 100 000 € TTC sur ce programme uniquement.

Article 2 – Obligations de la Ville de Bordeaux

La Ville de Bordeaux s'engage à accompagner le FCBA pour l'exécution de ses missions en participant au financement du programme qui sera réalisé en 2009/2010, d'acquisitions immobilières et d'études de construction nécessaires à la mise de l'agrandissement de FCBA.

Article 3 – Obligations du FCBA

Le directeur général adjoint signataire ou son représentant, s'engage à réaliser le programme d'acquisitions et d'études prévu, et dans ce cadre, à tenir, conformément à la réglementation en vigueur, une comptabilité réelle et sérieuse faisant apparaître, tant en dépenses qu'en recettes, le budget des acquisitions et des études réalisées certifié par le Président du FCBA.

Article 4 – Montant de la participation de la Ville de Bordeaux

La Ville de Bordeaux s'engage à verser au FCBA :

Une subvention d'équipement d'un montant de 100 000 € pour un montant des dépenses prévisionnelles d'acquisitions immobilières et d'études de construction retenues comme base subventionnable de 1 250 000 € TTC.

Cette subvention est non révisable à la hausse pour quelque motif que ce soit. Au contraire, si le montant définitif des travaux réalisés s'avérait inférieur à l'estimation initiale, la subvention serait réduite au prorata du montant des dépenses effectivement réalisées.

Article 5 – Modalités de versement de la subvention municipale

La Ville de Bordeaux s'acquittera du versement de sa subvention d'équipement selon les modalités ci-après :

- 1/ Un acompte de 50% du montant de la subvention, soit 50 K€ sur production par le FCBA :
 - d'une attestation de l'engagement des frais d'acquisitions immobilières à réaliser et des frais financiers y afférant,
 - d'une attestation de l'engagement des frais d'études de construction prévus par le plan prévisionnel de financement du FCBA,
 - d'une photocopie attestant la mention, sur les terrains acquis, du logo et de la participation de la Ville de Bordeaux,
 - d'un RIB/RIP

- 2/ le solde soit 50 000 € sur production d'un état de dépenses certifié par le Directeur Général de FCBA comprenant :
 - le relevé définitif des frais d'acquisitions réalisées certifié par le Directeur Général de FCBA
entrant dans le plan prévisionnel de financement fourni par FCBA pour l'année 2009/2010,
 - le relevé définitif des frais d'études de construction réalisées en 2009/2010,

La copie des subventions reçues des autres partenaires publics pour le programme d'acquisitions immobilières et frais d'études de construction arrêté par le FCBA à 1 250 000 €.

Article 6 – Affectation de la participation

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée.

La FCBA s'interdit, en outre, de reverser, à d'autres fins que le financement d'acquisitions immobilières et d'études de construction, et à d'autres organismes, sociétés ou collectivités tout ou partie de la subvention précitée.

Article 7 – Clause de publicité

Le FCBA s'engage à mentionner le soutien apporté par la Ville de Bordeaux et à faire figurer le logo sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins.

Le FCBA s'engage, par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction de partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Ville de Bordeaux ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Ville de Bordeaux apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

Article 8 – Durée de la convention et conditions de réalisation

⇒ La date limite de production des pièces justificatives exigées pour le versement du solde est fixée au **31 décembre 2010** au plus tard.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de la subvention et la Ville de Bordeaux pourra exercer la répétition des sommes versées.

⇒ La présente convention prendra fin à la suite du versement du solde de la subvention au 31 décembre 2010 si les dernières pièces justificatives ne sont pas remises à cette date par le FCBA.

⇒ Le non respect des engagements détaillés ci-dessus ou le changement d'objet ou d'activités du signataire pendant sa durée de validité, rendrait caduques les dispositions de la présente convention.

Article 9 – Contentieux

Les parties conviennent que tout litige pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal compétent.

Fait à Bordeaux en 3 exemplaires, le

Pour le FCBA, Georges-Henri FLORENTIN Directeur Général Adjoint	Pour la Ville de Bordeaux, Josy REIFFERS Adjoint au Maire
---	---